

Séance du mardi 15 mars 2016

Date de convocation : 10 mars 2016

- Démission des conseillers municipaux
- Approbation procès-verbal réunion mardi 16 février 2016
- Approbation comptes de gestion et comptes administratifs – année 2015 (transport scolaire – eau assainissement – commune)
- Affectation résultats
- **Locaux commerciaux :**
 - Bail 7 rue du Foyer Rural
 - Assujettissement à la TVA
- Renouvellement contrat «délégation par affermage du service public d'eau potable»
- Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) : intégration parcours pédestre
- Informations et questions diverses

Présents : MM. JULIEN – ROUAULT – DESLANDES - Mme DANGER - MM. MORCET- CHRÉTIEN - BENOIT
Mme LUNEAU - M. MARKEVICINTE - Mme AVY - M. DENIZEAU - Mmes BACHELIER – GONZALEZ - LATREILLE - M.
BOURSIN - Mme BOISSIER

Absentes excusées ayant donné procuration :
Mmes CRIBELIER (GONZALEZ) – DUPUY (LUNEAU)
Monsieur BENOIT a été nommé secrétaire

Le procès verbal de la séance du mardi 16 février 2016 est approuvé

DÉMISSION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Monsieur le Maire informe les membres présents des démissions de :
- Madame Fabienne BIAUNIÉ
 - Monsieur Jean-Maxime POT
 - Madame Isabelle CASANOVA
 - Monsieur Alain LEJEUNE

TRANSPORT SCOLAIRE – EAU – ASSAINISSEMENT - COMMUNE **Approbation des comptes de gestion dressés par Monsieur BOMMELAER, receveur**

- Le conseil municipal,
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que toutes les dépenses et les recettes sont justifiées
- 1 – Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - 2 – Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
 - 3 – Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives
 - déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part
 - demande à la juridiction financière, pour les motifs précédemment énoncés d'exiger : néant.

Approbation :

- transport scolaire (18 P)
- eau (18 P)
- assainissement (18 P)
- commune (15 P – 2 C – 1A)

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – EXERCICE 2015**Commune – eau – assainissement – transport scolaire**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MORCET délibérant sur le compte administratif de l'année 2015 dressé par Monsieur Pierre JULIEN, Maire, après s'être fait présenté le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- approuve à l'unanimité les comptes administratifs de l'exercice 2015, tel qu'ils sont présentés :

- nombre de votants : 17

	Fonctionnement		Investissement	
	Excédent (€)	Déficit (€)	Excédent (€)	Déficit (€)
Commune 14 P – 2 C – 1 A	571 868,29			122 668,11
Eau 17 P	250 514,51		40 492,18	
Assainissement 17 P	28 549,17		10 664,67	
Transport scolaire 17 P	3 380,84		72 276,30	

TRANSPORT SCOLAIRE**Affectation du résultat de l'exercice 2015**

Le conseil municipal,
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015
- considérant les éléments suivants

Montants en euros

Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	6 535,74
- résultat d'investissement antérieur reporté	30 280,79
Solde d'exécution de la section investissement – exercice 2015	
- résultat de l'exercice	41 995,51
- résultat antérieur	30 280,79
- solde d'exécution cumulé	72 276,30
Restes à réaliser au 31 décembre 2015	
- dépenses	0,00
- recettes	0,00
- solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
- rappel du solde d'exécution cumulé	72 276,30
- rappel du solde des restes à réaliser	0,00
- excédent de financement de l'investissement	72 276,30
Résultat de fonctionnement à affecter	
- résultat de l'exercice	- 3 154,90
- résultat antérieur	6 535,74
- résultat cumulé	3 380,84
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	3 380,84

SERVICE DES EAUX
Affectation du résultat de l'exercice 2015

- Le conseil municipal,
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015
- considérant les éléments suivants

	Montants en euros
Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	212 626,13
- résultat d'investissement antérieur reporté	- 24 678,76
Solde d'exécution de la section investissement – exercice 2015	
- résultat de l'exercice	65 170,94
- résultat antérieur	- 24 678,76
- solde d'exécution cumulé	40 492,18
Restes à réaliser au 31 décembre 2015	
- dépenses	0,00
- recettes	0,00
- solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
- rappel du solde d'exécution cumulé	40 492,18
- rappel du solde des restes à réaliser	0,00
- excédent de financement de l'investissement	40 492,18
Résultat de fonctionnement à affecter	
- résultat de l'exercice	37 888,38
- résultat antérieur	212 626,13
- résultat cumulé	250 514,51
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	
2° - affectation complémentaire en réserve	
3° - restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	250 514,51

SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT
Affectation du résultat de l'exercice 2015

- Le conseil municipal,
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015
- considérant les éléments suivants

	Montants en euros
Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	30 415,20
- résultat d'investissement antérieur reporté	30 689,01
Solde d'exécution de la section investissement – exercice 2015	
- résultat de l'exercice	- 20 024,34
- résultat antérieur	30 689,01
- solde d'exécution cumulé	10 664,67
Restes à réaliser au 31 décembre 2015	
- dépenses	0,00
- recettes	0,00
- solde des restes à réaliser	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
- rappel du solde d'exécution cumulé	10 664,67
- rappel du solde des restes à réaliser	0,00
- excédent de financement de l'investissement	10 664,67
Résultat de fonctionnement à affecter	
- résultat de l'exercice	- 1 866,03
- résultat antérieur	30 415,20
- résultat cumulé	28 549,17
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0,00
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	28 549,17

COMMUNE
Affectation du résultat de l'exercice 2015

- Le conseil municipal,
- après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015
- considérant les éléments suivants

Montants en euros

Pour mémoire	
- résultat de fonctionnement antérieur reporté	407 123,10
- résultat d'investissement antérieur reporté	462 708,15
Solde d'exécution de la section investissement – exercice 2015	
- résultat de l'exercice	340 040,04
- résultat antérieur	- 462 708,15
- solde d'exécution cumulé	- 122 668,11
Restes à réaliser au 31 décembre 2015	
- dépenses	9 500,00
- recettes	0,00
- solde des restes à réaliser	9 500,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
- rappel du solde d'exécution cumulé	- 122 668,11
- rappel du solde des restes à réaliser	9 500,00
- besoin de financement de l'investissement	132 168,11
Résultat de fonctionnement à affecter	
- résultat de l'exercice	164 745,19
- résultat antérieur	407 123,10
- résultat cumulé	571 868,29
- décide d'affecter comme suit le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :	
1° - couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	132 168,11
2° - affectation complémentaire en réserve	0,00
3° - restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	439 700,18

LOCAUX COMMERCIAUX

- Depuis le 1^{er} mars 2016, la communauté de communes a retransféré les commerces de proximité aux communes. Concernant Châtillon-sur-Cher, quatre établissements sont concernés :
- Café de La Mairie (Damien GAILLARD)
 - Salon de coiffure (Sandrine BOIRON)
 - Local boucherie (vacant)
 - Local épicerie (projet de création d'un institut de beauté)
- S'agissant de locaux commerciaux nus, ils sont exonérés de TVA mais avec possibilité d'option pour un assujettissement à la TVA (instructions de la DDFIP). Le conseil municipal décide de ne pas assujettir la commune à la TVA

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'AFFERMAGE
DU SERVICE DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
Maîtrise d'œuvre**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le contrat d'affermage du service de production et distribution d'eau potable de la commune conclu avec la SABATP arrive à échéance le 31 mai 2017.

Monsieur le Maire précise qu'il serait opportun de confier la maîtrise d'œuvre à un bureau d'études qualifié et propose de consulter trois organismes :

- CAP HORNIER - Monsieur Laurent PELISSON 54 Boulevard Rodin 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
- Cabinet PEYRICAL & SABATTIER Associés – Maître CAILLOCE 103 rue La Fayette 75010 PARIS
- Cabinet VERDI - Madame Sandrine GARDRAT Avenue de l'Occitane 31670 LABEGE

- Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,
- émet un avis favorable à la consultation des bureaux d'études énoncés ci-dessus

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES (P.D.E.S.I.)

Conformément aux dispositions des articles L 311-1 à 311-6 du Code du Sport, le Département de Loir-et-Cher élabore le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.) relatifs aux sports et activité de nature.

- Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré, donne son accord :
- pour l'inscription au P.D.E.S.I. des itinéraires figurant au plan annexé à la présente délibération, au regard de la réglementation susceptible de régir la pratique des sports de nature sur le territoire communal,
- pour l'inscription au P.D.E.S.I. des voies dont la commune est propriétaire, figurant au plan annexé à la présente délibération
- sur la convention à intervenir entre la Commune et le Département et autorise Monsieur le Maire à la signer

PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (P.D.I.P.R.)

Conformément aux dispositions des articles L 361-1 du Code de l'Environnement relatif au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)

- Le conseil municipal, après exposé du dossier et en avoir délibéré,
- demande l'inscription complémentaire au P.D.I.P.R. de Loir-et-Cher, des voies figurant sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes :

- Impasse de La Haie Jallet	240 mètres
- Chemin rural n° 19	360 mètres
- Chemin rural n° 15	1 330 mètres

La présente délibération complète celle en date du 25 juillet 1998 relative au même objet

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1 - travaux à entreprendre au château d'eau : présence de gravillons dans le compteur du forage F2 (devis Veolia : 11 793,60 € TTC)
 - 2 – installation d'une colonne relais vêtements près de la cantine scolaire et du foyer rural
 - 3 – réunion conseil municipal : mardi 29 mars 2016, 19 H 00 en mairie
- La séance est levée à 21 H 10